



**DELIBERATION N° 151\_DE 12022021**  
**Rapport d'orientation budgétaire 2021**

***Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,***

Le douze février deux mille vingt et un à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assisclé-Centre Del Mon – salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 2 février 2021 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

**-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28**

-Nombre de membres présents : 19

-Nombre de membres votants: 23

Membres titulaires du Conseil d'administration :

***Présents :***

*Collège des communes affiliés*

M. Robert GARRABE, Président

M.PLA Raymond, M.GOT Alain, M.PAILLES Roger, M.BILLES Jean-Paul, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M.PORTEIX Yves, M.OLIVE Robert, M. REMEDI Bernard, M.TAHOSES Antoine, M.GARSAU Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M.THIBAUT Jean Jacques, M. CALVET Guy, M.PIQUET Philippe,

*Collège des établissements affiliés*

M. PUIG Louis, M. ROIG Fernand,

*Collège spécifique des adhérents au socle commun ( art 23 IV – loi 84-53 modifiée)*

*Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN*

Mme BACH Marie

*Représentants titulaires du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales*

M. LACAPERRE Rémi

Absents excusés : M.RALLO François, M.VILA Jean, M.CHAMBON Jean Louis, M.GALAN Bruno M. LOPEZ Jean-Jacques

***Représentés ayant donné pouvoir***

M.NIFOSI Christian à Louis PUIG

M.DUSSAUBAT François à Mme Marie BACH

Mme SADOURNY Marie-Pierre à M. Raymond PLA

Mme BEFARRA Damienne à M. Robert OLIVE

*Personnalités invitées :*

M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66

Mme Stéphanie LEAL-BERNARD, Directeur adjoint

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale,

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20210218-DB-151-12022021-DE  
Date de télétransmission : 18/02/2021  
Date de réception préfecture : 18/02/2021

Délibération n° 151\_DE\_12022021  
Débat d'orientation budgétaire 2021

Selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration proprement dite du budget primitif des collectivités territoriales est précédée, pour les communes de 3500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire ( D.O.B).

Ce débat porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice . Il permet également de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière.

Monsieur le Président expose

- \* D'une part la synthèse des résultats comptables de l'exercice 2020,
- \* D'autre part la stratégie de développement qu'il conviendrait de suivre en précisant les orientations et les perspectives d'évolution de nos missions.

La synthèse de la situation financière de notre établissement fait ressortir des points forts et quelques fragilités.

Parmi les points forts,

-L'excédent de fonctionnement constaté sur le compte administratif 2020 devrait s'élever à 62 444,49€.

Cumulé avec le résultat antérieur reporté des exercices précédents de 759 059.14€, le résultat à reprendre au budget primitif 2021 serait de 821 503.63 €

En investissement, le résultat cumulé constaté au terme de l'exercice devrait s'élever à 556 039.57€.

La synthèse globale serait la suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Global
<b>Recettes</b>	<b>6 304 577,08 €</b>	<b>2 204 581,44 €</b>	<b>8 509 158,52 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>5 483 073,45 €</b>	<b>1 648 541,87 €</b>	<b>7 131 615,32 €</b>
<b>Résultat global (pouvant être reporté sur 2021)</b>	<b>821 503,63 €</b>	<b>556 039,57 €</b>	<b>1 377 543,20 €</b>
<b>Résultat net d'exercice</b>	<b>62 444,49 €</b>		

- le remboursement intégral de nos emprunts contractés auprès du Crédit Agricole Sud Méditerranée pour un coût total d'emprunt de 27 720.72 € .

Emprunt	1 <sup>ère</sup> échéance	8 <sup>ème</sup> échéance	Durée	Taux fixe	Frais dossier	Capital amorti	Total Intérêts	Coût total de l'emprunt
Prêt N°1	10/01/2019	10/10/2020	24 mois	1,60%	1 500,00€	600 000,00€	19 017,39€	620 517,39€
Prêt N°2	10/03/2019	10/12/2020	24 mois	1,1%	750,00€	300 000,00€	6 453,33€	307 203,33€
<b>TOTAL</b>					<b>2 250,00€</b>	<b>900 000,00€</b>	<b>25 470,72€</b>	<b>927 720,72€</b>



Notre situation financière révèle également quelques points de fragilité :

-un excédent sur la section d'investissement particulièrement important ( 556 039.57 €) qui est le résultat aussi d'écritures comptables liées à la moins-value générée par la vente de notre ancien immeuble ( Hôtel Victoria) .

De ce fait , une dérogation de virement de la section d'investissement à la section de fonctionnement a du être exceptionnellement autorisée ( 671 000 €).

- en outre, il convient de tenir compte de la crise sanitaire actuelle qui impacte fortement l'activité de nos missions sur le terrain et par conséquent, le produit attendu de nos recettes.

- l'inflation des dispositifs législatives et réglementaires qui s'imposent à notre établissement et qui génèrent des dépenses supplémentaires .

- enfin sur le plan régional et en conformité avec la loi n°2007-209 du 19 février 2007, les treize CDG de la région Occitanie ont signé une charte de coopération qui a un impact financier de 98 624 € pour l'organisation des concours du CDG66 (y compris les concours de catégorie C).

S'agissant à présent de l'action et des missions du CDG66 au titre de l'année 2021.

En premier lieu, il s'agit de maintenir la cotisation pour nos affiliés des missions obligatoires ( 0.80%) et de celles facultatives (0.40%) qui s'inscrivent dans le prolongement des missions obligatoires .

Toutefois, il convient de poursuivre la mise en œuvre et le développement de nos missions spécifiquement facultatives qui sont le fruit d'initiatives prises par le CDG , mais qui reflètent également les besoins exprimés par nos affiliés.

- la **poursuite de l'expérimentation de la médiation** en fait partie . Pour l'heure, financée sans coût supplémentaire pour les bénéficiaires , cette prestation est supportée par la cotisation obligatoire ( 0.80%). Il conviendra dès la fin de l'expérimentation, de réfléchir à la prise en charge financière de ce service qui participe à la résolution des conflits et à la restauration des liens ( employeurs-agents).

-conforter la **prestation RGPD** mise en œuvre dès mi- 2019, largement plébiscitée par nos affiliés captifs de la réglementation européenne qui ont souhaité déjouer les seules offres du secteur privé, en privilégiant l'offre publique proposée par le CDG66.

- déployer plus largement la **prestation « assistance à la gestion d'archives »** qui est également sollicitée par nos affiliés et dont l'accompagnement est apprécié depuis sa création en 2009. Il y a lieu désormais de faire évoluer la tarification de cette prestation et s'ajuster au coût réel de la prestation.

- renforcer et soutenir la brigade de remplacement . Face aux agences d'intérim, nos affiliés préfèrent recourir à cette mission spécifique qui réagit avec qualité pour trouver des agents en remplacement de fonctionnaires momentanément indisponibles dans les collectivités.

Bien sûr, il s'agit à présent d'améliorer la qualité du service rendu par de la formation spécialisée auprès de ce personnel de remplacement mais également le dispositif de facturation en intégrant

directement les frais de déplacement. Ce nouveau dispositif de facturation permettrait une mutualisation des coûts.

- **le service de paie à façon** doit évoluer vers davantage de sécurisation et de conseils auprès des collectivités adhérentes à cette prestation . Là encore la tarification du bulletin à 3.80 € devra évoluer pour se rapprocher du coût réel de la prestation.

- il conviendra d'assurer la modernisation de nos services par la gestion électronique des données (GED) et s'engager dans une démarche plus complète de la dématérialisation de nos procédures et de nos méthodes ( *refonte de notre site internet/ création d'un extranet*)

-**les affaires statutaires** sont appelées à se renouveler dans sa pratique actuelle et à se restructurer pour appuyer en interne la mission « de conseil en organisation » ou le comité social. Cette situation pourrait également induire de nouveaux recrutements en renfort.

- d'autres réformes accentuent cette dynamique et ce besoin en renforcement de personnel.

- La reclassement à l'emploi suite à un parcours médical
- L'accompagnement au recrutement
- L'application de la nouvelle convention retraite « CDC-CDG66 » 2020-2022 conduit à davantage de rencontres et d'études personnalisées qui seront à tarifier Il s'agira également promouvoir le partenariat retraites par des conférences et l'animation d'ateliers thématiques au sein du CDG66.

L'enjeu pour le CDG66 est de s'organiser pour faire face aux transformations du secteur public, et financer la restructuration des services pour assurer le niveau de service de nos prestations et/ou favoriser leur développement, **tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.**

Les membres du Conseil d'administration

OUI l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

**PRENNENT ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.*

Fait à Perpignan le 12 février 2021

**Le Président**  
**Robert GARRABE**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au CDG66  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Montpellier  
( 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication/affichage  
Transmis au représentant de l'ETAT et affiché/ publié le 18-02-21

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20210218-DB-151-12022021-DE  
Date de télétransmission : 18/02/2021  
Date de réception préfecture : 18/02/2021